

Pour la prise en compte effective des Piliers du Tourisme Durable dans le Programme d'Actions du Gouvernement (2016-2021) au Bénin.

NOTE DE POSITION

Nous, Organisations de la Société Civile (OSC) et le Secteur privé du tourisme, actifs dans la promotion du tourisme durable et de la veille citoyenne au Bénin, réunis en conférence débat face au secteur public du tourisme pour analyser la prise en compte des piliers du tourisme durable dans la conception et l'exécution des projets touristiques phares du Programme d'Actions du Gouvernement béninois (PAG), à l'occasion de la célébration de l'année internationale du tourisme durable pour le développement et la 38^{ème} Journée Mondiale du Tourisme, ce mercredi 18 octobre 2017 dans la salle Guezo de Azalaï Hôtel de Cotonou ;

Reconnaissant les avancées majeures en matière de promotion du tourisme durable par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et l'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS) connues de différentes initiatives telles que : le code mondial d'éthique du tourisme et la déclaration de Montréal 1996 pour une vision humaniste et sociale du tourisme ;

Partageant la vision commune des Chefs d'États et de Gouvernements et représentants de haut niveau, réunis à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, avec la pleine participation de la société civile, renouvelant l'engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental, pour notre planète comme pour les générations actuelles et futures ;

Préoccupés par la durabilité du programme ambitieux de développement du tourisme au Bénin à travers six projets phares pour un investissement de 644 milliards de FCFA avec une centaine de milliers d'emplois ;

Réaffirmant notre engagement pour la mise en œuvre effective des Principes d'Istanbul sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement ;

Soucieux de la réalisation équitable des projets phares du tourisme du Programme d'Actions du Gouvernement en tenant compte des cinq piliers du tourisme durable et le respect par le Bénin du «droit à un environnement sain» érigé par la Constitution du 11 décembre 1990 au rang des droits fondamentaux du citoyen à travers l'article 27;

Considérant la Charte Nationale sur la Gouvernance Environnementale, approuvée par Décret N°2004-273 du 12 mai 2004 posant les principes directeurs et les lignes de conduite à observer par tous les acteurs dans leurs rôles et responsabilités pour une gestion partagée, cohérente et durable de l'environnement et plus particulièrement la société civile en son article 14 ;

Réaffirmant que l'accès à l'information et au savoir tout comme l'implication effective des citoyens et des organisations de la société civile sont des principes indispensables pour une participation inclusive et efficace dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement durable visant à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions ;

Confortés par les résolutions prises au terme de la conférence débat sur le « PAG, quels piliers du tourisme durable pris en compte ? » de ce mercredi 18 octobre 2017 dans la salle Guezo de Azalaï Hôtel de Cotonou ;

Constatons et recommandons :

SIGNATAIRES: FBOTRS, SOCIAL WATCH BENIN, SECTEUR PRIVE DU TOURISME;
Contact : fbotrs@yahoo.fr

Pilier 1. Politique du tourisme et gouvernance	
Constats actuels	Recommandations
<p>1) reconnaissance du tourisme dans la politique du gouvernement : 6 projets phares dans le PAG ;</p> <p>2) stratégie touristique incluant des principes de durabilité ;</p> <p>3) existence de dispositifs de gouvernance du tourisme : comité d'experts, comités de coordination, conseil de gestion.</p>	<p>1) Mettre en place un observatoire indépendant (OSC, PTFs, Université) ;</p> <p>2) Mieux intégrer les collectivités locales et les OSC dans les structures de gouvernance en vue d'asseoir la confiance tant réclamée par le secteur public et gage d'une gouvernance apaisée ;</p> <p>3) Mieux communiquer sur les dispositifs de gouvernance et la transparence de gestion du patrimoine touristique.</p>
Pilier 2. La performance économique, l'investissement et la compétitivité	
Constats actuels	Recommandations
<p>4) Existence d'un fonds compétitif pour le soutien aux entreprises et OSC ;</p> <p>5) Volonté d'appui technique des entreprises à travers des formations ;</p> <p>6) Volonté de libéralisation du commerce dans le secteur du tourisme.</p>	<p>4) Clarifier dès maintenant les conditions du partenariat public privé dans les projets touristiques phares du PAG ;</p> <p>5) Approfondir avec les opérateurs touristiques les réflexions sur les questions d'accès au marché émetteur de touristes ;</p> <p>6) Mettre en place un mécanisme de collecte de statistiques fiables dans le secteur du tourisme ;</p> <p>7) Mieux prendre en compte la dimension de l'économie locale dans la conception et la mise en œuvre des projets.</p>
Pilier 3. L'emploi, le travail décent et le capital humain	
Constats actuels	Recommandations
<p>7) Reconnaissance du rôle du tourisme en tant que générateur d'emplois ;</p> <p>8) La création de milliers d'emplois envisagés et déjà en cours.</p>	<p>8) Améliorer l'offre de formations dans le tourisme ;</p> <p>9) Prendre en compte les aspects de qualité des emplois offerts y compris les conditions d'emploi.</p>
Pilier 4. Réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale	
Constats actuels	Recommandations
<p>9) Prise en compte des avantages collatéraux du tourisme (santé, écoles, eau potable, assainissement, accès internet, marchés, etc)</p> <p>10) Organisation gratuite d'excursions au profit des écoliers et élèves de la région Nord dans le Parc Pendjari.</p>	<p>10) Réaliser des études d'analyse de la chaîne de valeurs du tourisme pour mieux intégrer les maillons à fort pouvoir d'impacts positifs sur les pauvres ;</p> <p>11) Intégrer dans les projets phares du PAG des initiatives spécifiques avantageuses pour les pauvres, basées sur sept mécanismes identifiés par l'OMT ;</p> <p>12) Privilégier et renforcer les chaînes d'approvisionnement local ;</p> <p>13) Mieux intégrer les aspects d'équité sociale et de bien-être de la communauté ;</p>

	14) Étendre aux autres régions du pays les excursions gratuites des écoliers et élèves dans les parcs nationaux.
Pilier 5. Durabilité de l'environnement naturel et culturel	
Constats actuels	Recommandations
<p>11) Prise en compte de la relation importante entre le tourisme, le patrimoine naturel et culturel ;</p> <p>12) Volonté de réaliser des études pour la protection et la valorisation de la biodiversité dans les circuits touristiques ;</p> <p>13) Priorités aux aménagements touristiques écologiques (ecolodges, tentes, etc) ;</p> <p>14) Prise en compte d'actions de gestion de conflits homme/faune au parc Pendjari ;</p> <p>15) Prise en compte de plusieurs projets culturels de restauration identitaire (Abomey, Gaani, Musée Vaudou à Porto Novo, Ouidah).</p>	<p>15) Renforcer les mesures d'atténuation des nuisances et risques ainsi que d'adaptation du secteur du tourisme au changement climatique ;</p> <p>16) Mieux intégrer l'évaluation environnementale et le respect des lois dans la réalisation des aménagements lourds (pistes d'atterrissage, routes, infrastructures hôtelières) ;</p> <p>17) Privilégier la réalisation du dénombrement de la faune dans les parcs nationaux par des structures indépendantes et expérimentées ;</p> <p>18) Réaliser des études de faisabilité avant l'introduction d'espèces de faune dans les parcs nationaux (rhinocéros, élan de Derby, autruche, girafe, etc) ;</p> <p>19) Enlever les espèces de faune en danger dans le plan de tir de la chasse sportive notamment le lion ;</p> <p>20) Mettre en place des mécanismes pour surveiller et évaluer les impacts du tourisme de masse sur l'environnement.</p>

La présente note de position sera envoyée aux acteurs étatiques du tourisme et du développement, aux partenaires techniques et financiers, à l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), à l'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS) ainsi qu'à la presse pour large diffusion.

Fait à Cotonou, le 18 octobre 2017

Les participants